



Pose d'une l'échelle limnimétrique et d'une sonde  
permettant d'identifier le niveau de l'Eure à Lormaye  
Demande de subvention au conseil départemental  
d'Eure-et-Loir

Extrait du Registre des Décisions  
Décision du Président du 02 septembre 2025

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22, L. 2122-23 et L. 2131-1,

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2122-1 et R2122-8,

**Vu** la Délibération du Comité Syndical n° 2021-32 du 07 décembre 2021 portant délégation de pouvoir au président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de service d'un montant inférieur à 90 000 €HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 10%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

**Vu** la consultation d'entreprises de géomètres pour le calage de l'échelle limnimétrique, lancées selon une procédure adaptée auprès de trois prestataires spécialisés,

**Vu** l'analyse des offres d'entreprises de géomètres réalisée et le classement des trois offres reçues déclarées conformes,

**Vu** l'offre de la société Foncier Experts arrivée première au classement pour un montant de 300 € HT des entreprises de géomètres,

**Vu** la consultation d'entreprises pour la pose de la sonde de niveau et le l'échelle limnimétrique, lancées selon une procédure adaptée auprès de sept prestataires spécialisés,

**Vu** l'analyse des offres des entreprises réalisée et le classement des sept offres reçues déclarées conformes,

**Vu** l'offre de la société HydroServices arrivée première au classement pour un montant de 7 497,50 € HT des entreprises,

**Considérant** le montant total de la dépense inférieur au seuil de 90 000 € HT et la nécessité de poser cette échelle limnimétrique et cette sonde,

**Considérant** que Conseil Départemental peut subventionner une partie du montant de ces travaux,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

- De retenir les propositions des sociétés Foncier Experts et HydroServices,

**Article 2 :**

- De conclure le marché de Foncier Experts sur la base de l'offre présentée pour un montant de 300,00 € HT, soit 360,00 € TTC,
- De conclure le marché de HydroServices sur la base de l'offre présentée pour un montant de 7 497,50 € HT, soit 8 997,00 € TTC,

**Article 3 :**

DECISION 2025-03

De demander une subvention au conseil départemental d'Eure-et-Loir pour les travaux de calage et de pose d'une sonde de niveau et d'une échelle limnimétrique (à hauteur de 30%),

**Article 4** : Que ces prestations sont régies par les dispositions des documents contractuels des marchés,

**Article 5** : Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir et à Monsieur le représentant du Trésor Public pour exécution chacun en ce qui le concerne, et les marchés seront notifiés aux sociétés Foncier Experts et HydroServices,

**Article 6** : La Responsable administrative, financière et RH est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sainte Gemme Moronval, le 02/09/2025

Le Président

Daniel RIGOURD



**SEBV**

SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE